



Le Mouvement associatif et la Fonda lancent la campagne "Solutions d'associations"

Publié le 16/03/2017 Caroline Megglé

Citoyenneté - Associations - Jeunesse

Pour la Fonda et le Mouvement associatif, la campagne "Solutions d'associations" est une manière de valoriser la contribution des associations et de promouvoir un certain projet de société. La plateforme, qui présente déjà une quarantaine d'initiatives, sera enrichie par toutes les associations volontaires. A l'occasion du lancement de la démarche, le 15 mars, Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif, a répondu aux questions de Localtis.

Santé, éducation, emploi, environnement, cohésion sociale... Les associations ont des solutions et l'ont clamé le 15 mars à Paris. Avec leur campagne "Solutions d'associations", la Fonda et le Mouvement associatif invitent les associations à valoriser dans une plateforme les initiatives qu'elles portent pour répondre aux enjeux de société. Une façon de sensibiliser différemment candidats et électeurs à l'approche de l'élection présidentielle. "Nous considérons que nous sommes une offre pour la République, nous ne sommes pas une demande", a appuyé Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif. "Documenter cette richesse des initiatives citoyennes est presque un devoir", a poursuivi Charlotte Debray, déléguée générale de la Fonda. On trouve d'ores et déjà sur le site "une quarantaine de contributions d'associations d'horizons très différents".

Les CPIE en appui des collectivités pour une restauration collective responsable

En matière d'agriculture et d'alimentation, la matinée a ainsi permis de mettre à l'honneur l'action des quelque 2.000 Amap – les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – ou encore celle des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE). Ces derniers "aident les collectivités à identifier des démarches de progrès", selon Caroline Joigneau-Guesnon, chargée de mission sensibilisation et éducation à l'Union nationale des CPIE.

Les associations du réseau s'appuient pour cela sur une expérience réussie à Lons-le-Saunier. Sur la base d'une vaste enquête réalisée entre 2011 et 2013 par 700 élèves auprès d'agriculteurs, d'acheteurs ou encore de cuisiniers, un programme global d'amélioration de la restauration collective a été conduit autour des enjeux de réduction des déchets, d'approvisionnement en circuits courts, de soutien à l'agriculture biologique, etc. (lire la fiche expérience de Territoires Conseils "A Lons-le-Saunier, élus, personnels de cantine et agriculteurs partenaires autour des produits bio et locaux" et l'article dédié du supplément du magazine "We Demain" réalisé en partenariat avec la Fonda et le Mouvement associatif).

Les CPIE, qui accompagnent les collectivités, pourraient bien se rapprocher de la Fondation Nicolas Hulot qui propose une méthodologie d'engagement, assortie d'un logo "Mon restau responsable", pour encourager les restaurants collectifs à s'améliorer.

S'appuyer sur les solutions locales pour lutter contre le chômage

"Faire ensemble pour accompagner les chercheurs d'emploi", c'est ce que propose l'association Solidarités nouvelles face au chômage qui réclame la tenue d'un "Grenelle pour l'emploi et le travail". Pour Vincent Godebout, Délégué général de l'association, il est urgent de mettre autour de la table élus, associations, entrepreneurs pour "parler de toutes les solutions qui fonctionnent sur les territoires et qui mériteraient d'être consolidées".

D'autres associations ou collectifs – ou fondations ou coopératives - ont rejoint la plateforme "Solutions d'associations". En vrac : Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés), le Secours Catholique, ATD Quart Monde, la Ligue de l'enseignement, Lire et faire lire...

Les candidats interrogés sur le projet de société du Mouvement associatif

Parallèlement, le Mouvement associatif a interpellé les candidats à l'élection présidentielle autour des trois piliers de son manifeste – "les associations renforcent le lien social, humanisent l'économie et réveillent la démocratie". "Début avril, on mettra sur la table nos propres propositions, dans l'idéal au regard des réponses qu'ils nous auront apportées", précise Frédérique Pfrunder, Déléguée générale du Mouvement associatif.

L'instance qui représente une quinzaine d'associations et coordinations nationales (1) a notamment demandé aux candidats de se positionner sur le service civique, sur les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser), de préciser les mesures qu'ils comptent mettre en œuvre pour soutenir l'emploi associatif, pour prolonger la dynamique initiée par la loi ESS ou encore pour structurer le dialogue entre pouvoirs publics et associations.

(1) Dont le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep), le Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (Celavar), la Coordination des fédérations des associations de culture et de communication (Cofac), France Bénévolat, l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'Union nationale des associations de tourisme (Unat) et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss).

Trois questions à Frédérique Pfrunder, Déléguée générale du Mouvement associatif

Localtis - Où en est la déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques entre associations et pouvoirs publics ?

Frédérique Pfrunder - Le comité de suivi national de la charte va remettre un rapport au ministre mi-avril. Il n'y a pas un nombre de déclinaisons considérables, on en a recensé au moins 70 - ce n'est pas exhaustif car au niveau des communes notamment c'est difficile de tout repérer. On ne connaît qu'une charte sectorielle, celle de la Protection judiciaire de la jeunesse. Entre la signature de la charte en 2014 et aujourd'hui, il y a eu des élections territoriales qui n'ont pas aidé au démarrage. Au niveau des régions, ça se met en route, même si la plupart des chartes signées ne sont pas tripartites - elles sont signées par les associations et l'Etat ou la

région.

Les exemples existants montrent toutefois que c'est une démarche vraiment intéressante pour un partenariat, une dynamique de construction entre associations et pouvoirs publics. Qu'est-ce qu'on crée comme lieu de dialogue pérenne et transversal ? Il y a un enjeu à prendre en considération la vie associative dans toute sa diversité. L'idée est vraiment d'éviter de pousser les associations dans une logique concurrentielle parce que les crédits baissent. Ce n'est pas si simple et la charte n'est pas la solution à tout, c'est un outil qui peut permettre la création de lieux de dialogue, de reconnaître le partenariat et pas juste la logique de financement.

Y a-t-il des réserves civiques territoriales qui commencent à se développer ? Quelle est la position du Mouvement associatif sur ce dispositif ?

A notre connaissance, il n'y a rien qui se développe vraiment. Ce qu'on souhaite c'est que, si cela se met en place, cela se construise avec les associations. C'est un impératif pour que cela ait un sens. Les associations sont les foyers de l'engagement bénévole : sur les 16 millions de bénévoles, 13 sont dans des associations. Elles ont cette capacité de mobilisation, ce savoir-faire, donc si l'Etat ne s'appuie pas sur cette expertise il ne va sans doute pas se passer grand chose. La réserve civique peut permettre à des gens qui n'ont pas envie d'être dans une association de s'engager au service de la société. Il faut que cela se construise avec les acteurs du territoire, avec les associations qui mettent aussi leur activité au service des pouvoirs publics – de l'Education nationale, des collectivités, etc.

Pour que les mouvements qui représentent les associations et l'économie sociale et solidaire parviennent à se faire entendre au moment de l'élection présidentielle, n'y a-t-il pas la nécessité de parler d'une seule voix ?

Le Mouvement associatif est membre-fondateur de la Chambre française de l'ESS, qui a sorti un texte auquel on a contribué (voir notre article du 9 mars 2017, ndlr) et on partage ce qui est porté. Ensuite, les associations, qui sont une très large part de l'ESS, sont aussi plus que l'ESS. On a des enjeux communs, mais les associations portent aussi l'engagement, la participation citoyenne, le lien social. Et 85% des associations ne sont pas employeuses. Dix personnes qui se mettent ensemble pour répondre à un besoin, c'est une association qui ne va pas chercher obligatoirement à créer une activité économique. On est dans l'ESS, mais on a aussi d'autres messages à porter.

En outre, l'ESS regroupe des acteurs assez différents et cela nous paraît nécessaire qu'on continue à reconnaître la spécificité de l'action associative qui est au service de l'intérêt général. L'intérêt général n'est pas exactement la même chose que l'utilité sociale. L'ouverture du périmètre de l'ESS à des sociétés commerciales à partir du moment où elles ont une utilité sociale crée une certaine confusion, il nous paraît important de savoir où sont les frontières entre les uns et les autres.

POUR ALLER PLUS LOIN

La plateforme "Solutions d'associations".

Le livret de présentation de la démarche.

Le cahier spécial "La voie des associations" du magazine "We demain".

LIRE AUSSI

Les acteurs de l'ESS en campagne 09/03/2017

Solidarités - **L'Odas détaille ses propositions pour une "nouvelle citoyenneté"** 02/03/2017

Solidarité - **L'Uniopss présente son projet de société et recueille les orientations de quatre candidats** 01/03/2017

A Lons-le-Saunier, élus, personnels de cantine et agriculteurs partenaires autour des produits bio et locaux 05/03/2012

